



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSTI FENERBIAS LUK

PROJET D'ARRÊTÉ

Projet présenté par le DT

Contact suivi du dossier : Tél. 022 546.72.01

Contact secrétariat : Tél. 022 546.72.03

Version : - document2

A notifier par la Chancellerie d'Etat à :

-

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la Ville de Carouge

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande du Conseil administratif de la Ville de Carouge du 2 mars 2005;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 10 mars 2009;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

Chemin de la Vigne-Rouge

au chemin d'accès des futurs bâtiments situés sur la parcelle 3120.

Ce nom provient de la Mappe Sarde; lieu-dit "Mas de la Vigne Rouge".

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} juillet 2009

Le code voie de cette artère est le : 62847

Communiqué à :

CHA 1 ex.

DCTI 1 ex.

DF 1 ex.

DI - OCP 1 ex.

DT 1 ex.

FAO 1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :